



INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES DE LYON

ARRÊTÉ 2019-17

ÉLECTIONS PARTIELLES DES REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS AU CONSEIL
D'ADMINISTRATION

Le Directeur de l'Institut d'Études Politiques de Lyon,

Vu le code de l'éducation,
Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux Instituts d'Études Politiques,
Vu le règlement intérieur de l'Institut d' Études Politiques de Lyon,
Vu l'arrêté n°2019-15 du 18 juillet 2019 relatif aux élections partielles des représentants des
personnels au conseil d'administration,

ARRÊTÉ

Article 1 La candidature suivante a été enregistrée :

- Cécile ROBERT

Article 2 L'unique candidature est déclarée recevable.

À Lyon, le 4 septembre 2019

Le Directeur de l'IEP
Renald BAYRE

